

Fiche technique d'un spectacle

Au moment de la signature d'un contrat les artistes remettent à l'organisateur un document qui décrit les conditions techniques d'accueil du spectacle : la fiche technique. Ses indications doivent être suivies le plus précisément possible. Que trouve-t-on exactement dans une fiche technique ? A quoi se rapportent les termes qui y figurent ?

La fiche technique d'un spectacle fait partie intégrante du contrat et doit être signée en même temps que ce dernier. Cette fiche définit les dimensions minimales de la cage de scène, les équipements et la machinerie nécessaires au spectacle. Elle indique également le matériel requis (draperie, matériel son et lumière) ainsi qu'un planning de montage et toutes informations relatives au spectacle : durée du spectacle, nombre de comédiens. En outre, la fiche technique doit comporter au minimum les quatre rubriques suivantes :

machinerie : porteuses (nombre, longueur, charge) ; cadre de scène ; etc.

l'équipe de tournée : comédiens ; régisseurs ; techniciens ; administrateur ; etc.

loges : confort ; nombre

sonorisation : retours de scène ; microphones ; enceintes ; etc.

La fiche technique gagne à être la plus complète possible pour faciliter la préparation par la structure d'accueil. Dans tous les cas, prendre contact avec la structure d'accueil pour valider et pour éventuellement négocier des demandes en matériel technique et en personnel.